

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Band: 35 (1945)

Heft: 2

Artikel: La procession des morts

Autor: Bourdin, Alexandre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005701>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

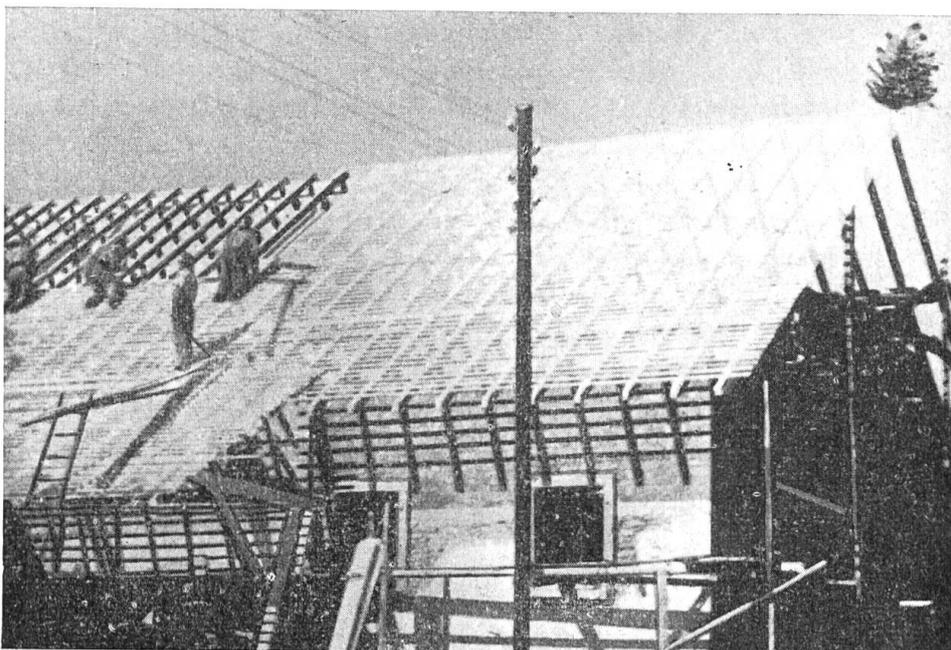


Photo A. Leibzig, Fstavayer.

Fig. 3. Le lendemain de la fête, le travail a repris, tandis que le buisson trône au faite du toit.

La procession des morts.

Par Alexandre Bourdin, Euseigne.

Tout au long de la rive gauche de la Dixence, à environ quinze cents mètres d'altitude, il existe un sentier, aujourd'hui à peine perceptible, appelé sentier des morts, parce que, dit-on, la procession des morts y passait. A plusieurs endroits de ce sentier, des morts accomplissaient certains gestes, comme le prouvent certains vestiges qui y subsistent aujourd'hui encore.

C'est ainsi qu'une source jaillit dans la forêt à l'ouest d'Hérémente. Enfants, nous ne manquions pas d'y placer de petites croix de bois. Cette source disparaît non loin de là, pour reparaître deux cents mètres au sud du village. Il y a une douzaine d'années environ, j'y ai vu des rangées de petites croix que la croyance populaire enseignait aux enfants d'y aller déposer en l'honneur de tel ou tel mort. C'est à cette source que se désaltéraient les morts en passant.

On raconte qu'un homme, «gouvernant» son bétail en hiver dans les mayens d'Hérémente, entendit un soir, durant un long moment, un murmure de voix — comme le murmure d'une foule en prière — venant de la forêt. Il en parla à sa mère, qui lui dit que c'était la procession des morts.

On raconte aussi qu'aux mayens de la Coutaz, dans la vallée, il y avait sur le passage de ce sentier une grange à deux portes. A périodes fixes, il était impossible de tenir ces portes fermées.

Dans un autre endroit, il existe une pierre formant vasque : elle contient toujours de l'eau, et l'on ne parvient jamais, paraît-il, à la vider complètement. Ce serait, dit-on, un bénitier.

On raconte enfin, qu'une femme, étant devant son chalet, vit un jour passer la procession des morts. Elle regarda, des heures durant, passer des gens, tous bien habillés, et même chargés d'ornements. Elle vit entre autres passer sa marraine, avec qui elle échangea même quelques mots. Celle-ci lui déclara notamment, qu'elle avait le temps d'attendre jusqu'à ce que tous fussent passés, car les premiers arrivaient déjà sur le glacier des Lindaret, dans le Val des Dix, tandis que les derniers étaient encore à l'église de Saint Théodule à Sion.

Anciens usages et vieilles croyances au Pays de Vaud.

Par Louis Junod, Lausanne.

Il est parfois malaisé pour un enquêteur, dans un village où telle croyance superstitieuse a encore cours, d'obtenir à ce sujet des renseignements précis et des détails de la bouche même des gens qui y croient encore : par une méfiance instinctive, le villageois craint une sorte de profanation d'un secret, ou la moquerie d'un étranger plus « éclairé », qui pourrait ne pas comprendre ou ne pas partager ses idées.

Il est de même difficile, dans les registres des consistoires, ces tribunaux de mœurs où siégeaient côte à côte pasteurs et laïques, de découvrir le motif précis des actes d'inculpés qui craignent d'être blâmés ou punis pour avoir commis certaines actions. Devant l'insistance des enquêteurs, ils s'efforcent de voiler le sens de leurs actes, de leur donner une apparence inoffensive ou fortuite. Il en était ainsi, par exemple, de l'emploi superstitieux, et prohibé, des restes du pain et du vin de la communion.

Le pain de la Cène.

Les registres du consistoire du chapitre de Lausanne¹⁾ nous apprennent que le 23 janvier 1693 Pernette Brochet a comparu devant ce tribunal siégeant à Ecublens. Elle est inculpée d'avoir,

¹⁾ Les anciennes terres et villages dépendant du chapitre de Lausanne, remis par Berne à la ville de Lausanne en 1536, continuèrent à former une juridiction spéciale, celle du chapitre ou du jadis chapitre.